

Bureau du 19 novembre 2001

Décision n° 2001-0259

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Chantegrillet, à l'angle du 30, rue François Forest et appartenant aux consorts Maréchal**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement du chemin de Chantegrillet à Sainte Foy lès Lyon, la Communauté urbaine se propose d'acquérir la parcelle de terrain de 90 mètres carrés environ, à détacher de la propriété des consorts Maréchal, située chemin de Chantegrillet, à l'angle du 30, rue François Forest.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, les consorts Maréchal céderaient le bien en cause au prix de 15 244,90 € (100 000 F), admis par les services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait exécuter à ses frais divers travaux de clôture rendus indispensables par le recoupement de ladite propriété, ces travaux étant estimés à 15 244,90 € (100 000 F) ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
b) - déposer une demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour la reconstruction de la clôture.

3° - La dépense de 15 244,90 € (100 000 F) résultant de l'acquisition ainsi que les frais d'actes notariés, évalués à 990,92 € (6 500 F), seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

4° - La dépense résultant des travaux sera financée sur l'exercice 2002 - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,